



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 20 JUIN 2017

Numéro

DEL 2017.06.20/092

Le **mercredi 20 juin 2017** à 17h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

Thème : PATRIMOINE 1

Objet : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BRIANÇON ET LE BUREAU MONTAGNE VISA TREKKING - SAISON ESTIVALE 2017

Étaient Présents :

FROMM Gérard, GUERIN Nicole, DAERDEN Francine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, PETELET Renée, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, FABRE Mireille, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, DAZIN Florian.

Convocation

Date : 14/06/2017

Affichage : 14/06/2017

Étaient représentés :

POYAU Aurélie pouvoir à DAERDEN Francine ;
GUIGLI Catherine pouvoir à BOREL Jean-Paul;
MARTINEZ Gilles pouvoir à FROMM Gérard;
MARCHELLO Marie pouvoir à FABRE Mireille;
DAVANTURE Bruno pouvoir à GUERIN Nicole;
DJEFFAL Mohamed pouvoir à BOVETTO Fanny;
JIMENEZ Claude pouvoir à PROREL Alain;
MILLET Thibault pouvoir à KHALIFA Daphné;
MONIER Bruno pouvoir à GRYZKA Romain;
MUHLACH Catherine pouvoir à PICAT RE Alessandro;
ARMAND Émilie pouvoir à DAZIN Florian.

Nombre de membres du conseil municipal

En exercice : 33

Présents : 21

Nombre de suffrages exprimés : 32

Absents excusés :

POYAU Aurélie, GUIGLI Catherine, MARTINEZ Gilles, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, MILLET Thibault, PEYTHIEU Éric, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, ARMAND Émilie.

Secrétaire de séance : Manuel ROMAIN

Rapporteur : Yvon AIGUIER

Dans le cadre des orientations de la politique de valorisation de Briançon Ville d'art et d'histoire et des fortifications de Vauban, Patrimoine mondial, il est proposé de renouveler pour 2017 le partenariat entre la Ville de Briançon via son service du Patrimoine et le BUREAU MONTAGNE VISA TREKKING pour la mise en place, en saison estivale, de prestations de découverte du patrimoine naturel et du patrimoine fortifié autour de Briançon à pied ou en vélo tout terrain avec assistance électrique.

La convention d'application est présentée en annexe, définissant les conditions de chaque partenaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver les termes de la convention ci-après annexée ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller municipal délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune la convention annexée à la présente délibération, ainsi que toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE **26 JUIN 2017**
TRANSMIS LE **26 JUIN 2017**
NOTIFIÉ LE

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,
Gérard FROMM.





CONSEIL MUNICIPAL DU 20/06/2017
PIÈCE ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION
PATRIMOINE 1 DEL 2017.06.20/092

**CONVENTION DE PARTENARIAT
POUR LA MISE EN PLACE DE SORTIES
NATURE ET PATRIMOINE AUTOUR DE LA
BARRIÈRE FORTIFIÉE DU 18^E SIÈCLE
ÉTÉ-AUTOMNE 2017**

ENTRE

La commune de Briançon, représentée par son maire en exercice, Monsieur Gérard FROMM, dûment habilité à signer la présente convention par délibération du conseil municipal n° DEL 2017.20.06/092 du 20 juin 2017.

D'UNE PART,

ET

Bureau Montagne VISA TREKKING, syndicat d'Accompagnateurs (trices) en montagne, représenté par ses membres fondateurs, Madame Marjolaine FLAMMIER, Messieurs Jean-Maxime FLANDIN et Laurent MEYER, dûment habilités à signer la présente convention.

D'AUTRE PART,

PRÉAMBULE

Dans le cadre des orientations de la politique de valorisation de Briançon Ville d'art et d'histoire et des fortifications de Vauban, Patrimoine mondial, la municipalité souhaite reconduire pour l'été et l'automne 2017 soit du 1er juillet au 30 novembre 2017, le partenariat entre la Ville de Briançon via son service du Patrimoine et le bureau montagne VISA TREKKING pour la mise en place, de prestations de découverte du patrimoine naturel et du patrimoine fortifié autour de Briançon à pied ou en vélo tout terrain avec assistance électrique.

CECI ÉTANT EXPOSÉ IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET

Les objectifs principaux sont :

- De permettre une activité de découverte du patrimoine culturel et patrimoine naturel,
- D'offrir une prestation originale autour du patrimoine fortifié et des fortifications de Vauban inscrites au patrimoine mondial de l'UNESCO,
- De diversifier les activités estivales,
- De sensibiliser le public aux notions de protection du patrimoine fortifié.

Les circuits seront encadrés par un accompagnateur en montagne (AEM) qualifié VTT recruté par le Bureau Montagne VISA TREKKING et un guide-conférencier du service du Patrimoine agréé par le ministère de la Culture et de la Communication.

- **Prestation 1 : Sorties ½ journée Nature et Patrimoine en vélo tout terrain avec assistance électrique** : circuit en boucle sur d'anciennes routes militaires, autour des forts de Vauban, pour découvrir les ouvrages majeurs de la barrière fortifiée, de la crête du Point du Jour en passant par les forts du Randouillet, du Dauphin, et des Têtes et le majestueux pont d'Asfeld.

- **Prestation 2 :** Partenariat sur des week-ends et séjours, avec mise à disposition d'un guide-conférencier du service du Patrimoine pour les visites de la barrière fortifiée et de la Cité Vauban.
- **Prestation 3 :** Prestations occasionnelles dans le secteur des fortifications de Vauban, Patrimoine Mondial avec mise à disposition d'un guide-conférencier du service du Patrimoine à la journée ou demi-journée :
 - ↳ visites-découvertes ou circuits à destination de groupes scolaires ou adultes
 - ↳ opérations de promotion

ARTICLE 2 : MODALITÉS

- **Pour la prestation 1 :**
Les sorties ½ journée Nature et Patrimoine en VTT VAE sont programmées :
Les jeudis matin : 13, 27 juillet / 3, 10, 17, 24 août 2017 de 9 h à 12 h.
La prise en charge du public se fera à 9 h à Sainte-Catherine, ville basse.
Durée de la visite : environ 3 heures.
Tarif public : 54 €/personne
Les sorties sont ouvertes aux enfants à partir de 14 ans et de plus de 1,55 m sous la responsabilité d'un adulte.
- **Pour les prestations 2 et 3 :**
Mise à disposition d'un guide-conférencier sur la demi-journée ou la journée.

ARTICLE 3 : MISES À DISPOSITION

La Ville de Briançon met à disposition un guide-conférencier pour la durée de la sortie. Son rôle sera d'accueillir le public et de lui donner les clefs de lecture sur l'histoire, le patrimoine, les activités de Briançon ville d'art et d'histoire. Cette prestation se fera sous la forme d'interventions ponctuelles pendant le circuit et en alternance avec les interventions de l'accompagnateur en montagne / moniteur VTT du Bureau Montagne VISA TREKKING sur les différentes facettes du patrimoine naturel.

Le Bureau Montagne VISA TREKKING s'engage à assurer :

- L'encadrement par un accompagnateur en montagne (AEM) qualifié VTT de VISA TREKKING et/ou un moniteur VTT recruté par VISA TREKKING, équipé d'un moyen direct de contacter le secours en montagne.
Pour les sorties VTT : 1 accompagnateur Visa Trekking pour 10 personnes et la mise à disposition du matériel : VTT VAE, casque et gants pour le public et le guide-conférencier.
Pour les sorties pédestres : 1 accompagnateur Visa Trekking pour 24 personnes.

Le Bureau Montagne VISA TREKKING s'engage au respect strict des règles d'hygiène et de sécurité relatives aux bâtiments classés et à souscrire, pour la durée de ses interventions à Briançon, une assurance responsabilité civile. Le Bureau Montagne VISA TREKKING et la Ville de Briançon s'engagent à assurer conjointement la promotion de ces sorties.

ARTICLE 4 : DISPOSITIONS FINANCIÈRES

Pour la prestation 1 :

La vente au public de la prestation n°1 a lieu dans les deux lieux des partenaires jusqu'au mercredi 12h précédant la sortie :

- Au Bureau Montagne de Visa Trekking : boutique Elliot locations 30 avenue Maurice Petsche, 05100 Briançon
- Au service du Patrimoine, porte de Pignerol, 05100 Briançon.

La part retenue par la Ville de Briançon pour la prestation du guide-conférencier s'élève à 5,60 € par personne.

- Sur présentation d'une facture établie par le Bureau Montagne VISA TREKKING, toutes les fins de mois, la Ville de Briançon versera, en contrepartie des obligations définies par la présente convention, les sommes correspondant aux encaissements réalisés au service du Patrimoine.
- Sur présentation d'une facture établie par la Ville de Briançon, toutes les fins de mois, le Bureau Montagne VISA TREKKING versera, en contrepartie des obligations définies par la présente convention, les sommes correspondant aux encaissements réalisés par Visa Trekking.
- Afin d'assurer la communication de la prestation 1 un flyer spécifique sera édité. La prise en charge des frais d'impression de ce flyer, tiré à 5000 exemplaires, sera à charge du Bureau Montagne VISA TREKKING qui facturera à la Ville de Briançon la moitié de son coût.

Pour les prestations 2 et 3 : Sur les week-ends et séjours, les visites groupes adultes et enfants et les prestations occasionnelles.

- Sur présentation d'une facture établie par la Ville de Briançon, le Bureau Montagne VISA TREKKING versera le montant de l'engagement du guide correspondant aux tarifs ci-dessous :
 - ↳ Tarif guide-conférencier 1/2 journée semaine : 121 €
 - ↳ Tarif guide-conférencier 1/2 journée jour férié : 143 €
 - ↳ Tarif guide-conférencier journée semaine : 180 €
 - ↳ Tarif guide-conférencier journée jour férié : 205 €
 - ↳ Tarif guide-conférencier visite scolaire : 82 € et 107 € en langue étrangère

ARTICLE 5 - DURÉE

La présente convention de partenariat est établie pour la période courant du 1^{er} juillet au 30 novembre 2017

ARTICLE 6 - ÉLECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution de la présente convention et notamment pour la signification de tous actes de poursuites, les parties font élection de domicile :

- **Pour la commune de Briançon :** en l'Hôtel de ville sis Immeuble « Les Cordeliers » - 1, Rue Aspirant Jan - 05100 Briançon ;
- **Pour le Bureau Montagne VISA TREKKING :** 27 impasse de la Marline - Le Clos du Vas - 05100 Puy-Saint-André.

Fait en trois (3) exemplaires originaux, à Briançon le

Les co-gérants du Bureau Montagne VISA TREKKING,

Marjolaine FLAMMIER.

Jean Maxime FLANDIN.

Laurent MEYER.

Le Maire,

Gérard FROMM.

